

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-946

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

I - Autorisations de signatures

- d'attribuer les marchés aux maîtres d'œuvre proposés, sur avis de la Commission Jury ou du Jury de Concours du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;

II - Autorisation de lancements de consultations

- d'autoriser le Président à lancer les consultations en application des articles 26 à 30 du Code des Marchés Publics, de l'article 74 dudit Code pour les prestations de maîtrise d'œuvre ne relevant pas des monuments historiques, et de l'article 35-III-4° du Code des Marchés Publics, lorsque les prestations de maîtrise d'œuvre relèvent de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

- d'autoriser les mandataires à lancer les consultations, objet de leur convention de mandat respective, en application des mêmes articles ;

- d'autoriser le Président et les mandataires à relancer les consultations en cas d'Appel d'Offres infructueux ;

- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE TECHNIQUE

I - Autorisation de signature

I.1 MARCHES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet COMMUNICATION	14	Saison sportive 2005-2006	Services	Acquisition de places de FOOT, de loges et d'espaces publicitaires - 2006	SASP STADE MALHERBE CAEN CALVADOS BASSE NORMANDIE 14000 Caen	933	188 273.24
Sans objet TRANSPORTS	14	Audit portuaire pour les ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg	Services	Lot unique – Marché complémentaire au marché n° 102.05	ERNST & YOUNG 92400 Courbevoie	908	13 050.00
Sans objet PATRIMOINE	14	Réfection des perrons de l'Abbaye aux Dames de Caen : Aile Ste Anne et Aile Nord	Travaux	Lot unique	CHESNEL 14210 Esquay Notre Dame	903	18 619.27
Sans objet DADRPCM	14	Equipement pour la 2 ^{ème} tranche du Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Equines (CIRALE)	Fournitures	Lot 9 - Automate d'hématologie	BAYER HEALTH CARE 92815 Puteaux	909	44 000.00
				Lot 10 - Centrifugeuses	ODIL 10000 Troyes	909	7 540.75
				Lot 11 - Microscope phonique avec système de capture d'image biologique	MICRO MECANIQUE 91055 Evry	909	15 229.00
				Lot 14 - Photocopieuse-imprimante couleur	VASSARD OMB 14000 Caen	909	5 756.80

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
ICADE-G3A	14	Extension de l'externat et de l'internat au LEPA de ST HILAIRE DU HARCOUET	Travaux	1 – démolitions – gros œuvre	MORIN 35133 Laignelet	902	161 256.51
				2- charpente et ossature bois	CPL BOIS 14400 Bayeux	902	102 241.13
				3 – couverture zinc	LECAUDEY 50200 Coutances	902	55 370.19
				4 – menuiseries extérieures aluminium	ANFRAY - 50300 St Martin des Champs	902	156 782.17 compris options n° 2 et n° 3
				5 – menuiseries intérieures bois	LEBAILLY 61104 Flers	902	33 596.77
				6 – plâtrerie sèche	DUGUET 50401 Granville	902	58 999.61 compris option n° 1
				7 – plafonds suspendus	CHATELIER 14123 Cormelles le Royal	902	28 995.76
				8 – carrelage – faïence	LEBLOIS Claude 50170 Pontorson	902	19 910.84
				9 – peinture	RD PEINTURE 50180 St Gilles	902	31 398.96
				10 – revêtements sols souples	LEPERE 50180 St Gilles	902	15 916.16
				11 – plomberie chauffage ventilation	FOUCHARD 50200 Coutances	902	127 639.63 compris option n° 1

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
ICADE-G3A	14	Extension de l'externat et de l'internat au LEPA de ST HILAIRE DU HARCOUET	Travaux	12 – électricité	EGEA 50140 Mortain	902	80 659.00 compris options n° 1 et n° 2
				13 – VRD	LTP LOISEL 50370 Brecey	902	45 119.50
ICADE-G3A	14	Restructuration de l'internat et de locaux divers au lycée agricole de VIRE	Travaux	Lot unique - Menuiseries extérieures PVC	NORMEN 61105 Flers	902	31 452.00
ICADE-G3A	14	Création d'un CDI au lycée Dumont d'Urville à CAEN	Travaux	2 – gros œuvre	GTN 14460 Colombelles	902	184 525.73
				3 – charpente bois	DESCHAMPS 53500 St Denis de Gastines	902	27 326.69
				9 – carrelage faïence	CRLC 14000 Caen	902	3 719.01
				12 – plomberie – chauffage – ventilation	GUERIN EIB 50000 St Lô	902	37 582.25

Sans objet DSI	14	Services de téléphonie fixe pour le Conseil Régional de Basse Normandie	Services	Lot 2 - Prestations d'acheminement des communications « départ » zone locale, nationale, internationale et vers la téléphonie mobile pour les lignes directes analogiques, numéris (groupés ou non) et pour les sites isolés (éligibilité à la présélection du transporteur).	NEUF TELECOM 92100 Boulogne Billancourt	930	Minimum : 120 000 /3 ans Maximum : 360 000 /3 ans
-------------------	----	--	----------	--	---	-----	--

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet EDUCATION	14-50-61	Elaboration du carnet technique des Lycées de Basse Normandie	Services	Lot 1 - Plans de situations - plans de masse et plans des héberges des lycées du département du Calvados	FIT CONSEIL 44307 Nantes	902	59 118.00
				Lot 2 - Plans de situations - plans de masse et plans des héberges des lycées du département de la Manche	GEOMAT 35304 Fougères	902	53 196.42
				Lot 3 - Plans de situations - plans de masse et plans des héberges des lycées du département de l'Orne	GEOMAT 35304 Fougères	902	33 875.72
				Lot 4 - Plans des niveaux - plans des toitures - plans de façades et des coupes des lycées du département du Calvados	GEODIS 14760 Bretteville sur Odon	902	437 355.51
				Lot 5 - Plans des niveaux - plans des toitures - plans de façades et des coupes des lycées du département de la Manche	GEODIS 14760 Bretteville sur Odon	902	348 681.00
				Lot 6 - Plans des niveaux - plans des toitures - plans de façades et des coupes des lycées du département de l'Orne	GEODIS 14760 Bretteville sur Odon	902	237 434.00

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet BUDGET et DRH	14	Services d'assurances pour la Région de Basse Normandie	Services	Lot 1 – Assurances « risques statutaires du personnel »	SMACL 79031 Niort	930	décès : 0.20 % de la masse salariale Accident du travail et maladie professionnelle : 0.35 % de la masse salariale
Normandie Aménagement	14	Lutte contre les risques sanitaires au lycée St Hilaire du Harcouët (rénovation du réseau d'eau chaude, eau froide, eaux usées)	Services	Maîtrise d'œuvre hors MOP	BOULARD SA 72000 Le Mans	902	10 500,00
ICADE G3A	14	Assistance technique pour la lutte des risques sanitaires dans les lycées de Basse-Normandie : ROSTAND, MALHERBE et LAPLACE de Caen	Services	Lot 1 – Lycée ROSTAND de Caen	BOULARD SA 72000 Le Mans	902	16 800.00
				Lot 2 – Lycée MALHERBE de Caen	BOULARD SA 72000 Le Mans	902	12 600.00
				Lot 3 – Lycée LAPLACE de Caen	BOULARD SA 72000 Le Mans	902	24 295.00
ICADE G3A	14	Rénovation de la chaufferie du Lycée AGRICOLE de Coutances	Travaux	Lot unique	FOUCHARD 50203 Coutances	902	259 569.23
DDE 50	50	LYCEE ROBERT DE MORTAIN – 50140 MORTAIN Remplacement de menuiseries extérieures	Travaux	Lot unique : menuiseries extérieures métalliques et PVC	OXXO 71250 Cluny	902	83.988,13

I.2 - AVENANTS

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
DDE 14	14	Restructuration des ateliers à l'E.R.E.A. "les Marettes" à Hérouville Saint Clair	Travaux	Lot N° 8 – Peinture N° 459- 03	GILSON Avenants n° 1	902	0
				Lot N° 9 – Sols souples N° 460-03			
				Lot N° 12 – Rénovation peinture - vitrerie N° 379- 04			
Avenants de transfert des marchés de travaux de la société Claude GILSON à la société GILSON SAS à compter du 29 avril 2005 et représentée par M. GILSON Baudouin, René, Claude, Victor, Président de la société. La société GILSON SAS exécutera en lieu et place le marché dévolu à la société Claude GILSON.							
DDE 50	50	LYCEE CHARLES-FRANCOIS LEBRUN COUTANCES – Travaux d'accessibilité aux handicapés	Maîtrise d'œuvre	Marché n° 99.05	Groupement BOISROUX/ NORMAPRIM Avenant n° 1	902	+ 4.900,00 (+ 38,8 %)
La commission départementale de sécurité et d'accessibilité a émis un avis défavorable à la mise en place d'une plate forme élévatrice dans le noyau de l'escalier central du bâtiment « A » tant que cet escalier ne serait pas réglementairement encloué. Afin d'aboutir à une meilleure cohérence de l'ensemble des travaux, les études doivent être reprises par la maîtrise d'œuvre entraînant une plus value à son marché de base.							
DDE 61	61	Lycée « Alain » d'ALENCON Aménagement du hall d'accueil et de locaux annexes.	Travaux	Lot n° 1 - Maçonnerie N° 44-05	CATTIROLO LEPAGE Avenant n° 1	902	+ 6555,60 (+ 4,97 %)
Modification des réseaux EP découverts lors des terrassements avec reprise des bordures et des enrobés.							
DDE 61	61	Lycée « Alain » d'ALENCON Aménagement du hall d'accueil et de locaux annexes.	Travaux	Lot n° 4 - Menuiseries alu N° 47-05	S.P.B.M. Avenant n° 1	902	+ 874,00 (+ 0,9 %)
Réfection de l'enseigne « Lycée « Alain » avant repose et déplacement de la statue existante dans l'axe de la nouvelle entrée.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
DDE 61	61	Lycée « Alain » d'ALENCON Aménagement du hall d'accueil et de locaux annexes.	Travaux	Lot n° 5 - Cloisons - Menuiseries vitrées. N° 48-05	LOUISE Avenant n° 1	902	+ 1 826,60 (+ 2,87 %)
A la demande du bureau de contrôle, les châssis fixes vitrés doivent être CF 1 h et non en PF ½ h et modification de la façade de la loge.							
DDE 61	61	Lycée « Alain » d'ALENCON Aménagement du hall d'accueil et de locaux annexes.	Travaux	Lot n° 6 - Faux plafond N° 49-5	QUALI-PROFI Avenant n° 1	902	+ 555,86 (+ 4,68 %)
Mise en place d'un faux-plafond dans le bureau des professeurs n° 3 et le local technique suite à la réfection de l'installation électrique.							
DDE 61	61	Lycée « Alain » d'ALENCON Aménagement du hall d'accueil et de locaux annexes.	Travaux	Lot n° 7 - Electricité N° 50-05	S.E.E.M. Avenant n° 1	902	+ 2 041,00 (+ 4,14 %)
Installation de trois luminaires supplémentaires et d'un équipement actif pour le raccordement au réseau informatique.							
DDE 61	61	Lycée « Alain » d'ALENCON Aménagement du hall d'accueil et de locaux annexes.	Travaux	Lot n° 8 - Plomberie - Chauffage N° 51-05	S.C.F. Avenant n° 1	902	+ 1 098,38 (+ 4,57 %)
Remplacement de la canalisation « gaz » rouillée découverte lors des terrassements et qui dessert les logements.							
DDE 61	61	Lycée « Alain » d'ALENCON Aménagement du hall d'accueil et de locaux annexes.	Travaux	Lot n° 10 - Peinture. N° 53-05	GAGNEUX DECORS	902	+ 804,84 (+ 4,80 %)
Application d'une peinture dans le local technique et sur le plafond de la salle « chaufrein »							
ICADE-G3A	14	Lycée agricole de Vire – restructuration de l'internat et de locaux divers	Travaux	Lot 6 – plâtrerie sèche – 294.04	DUGUET Avenant n° 3	902	+ 296.00 (+ 4.86 %)
Dépose doublages moisis après démolition remplacés par doublage hydrofuge							
ICADE-G3A	14	Lycée agricole de VIRE – Restructuration des locaux d'internat et de locaux divers	Travaux	Lot 12 – électricité – 300.04	EGEA Avenant n° 1	902	+ 7 104.00 (+ 3.90 %)
A la demande du contrôleur technique, ajout de portes "DAS" pour la sécurité incendie, ajouts de détecteur incendie dans le rez-de-chaussée haut, ajouts de prises à la demande des utilisateurs							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
ICADE-G3A	14	Lycée agricole de COUTANCES – Rénovation de l'internat	Travaux	Lot 6 – plâtrerie sèche – 284.04	HERPIN Avenant n° 3	902	+ 5 188.00 (+ 3.77 %)
Cloisonnement des recoupements de la galerie de liaison							
ICADE-G3A	14	Lycée agricole de COUTANCES – Rénovation de l'internat	Travaux	Lot 9 – peinture – traitement des façades – 287.04	LEBOUVIER Avenant n° 2	902	+ 202.61 (+ 3.13 %)
Remise en peinture de 4 blocs-portes dans cages d'escalier de l'internat suite au changement de celles-ci (avenant n° 2 du lot 5)							
ICADE-G3A	14	Lycée agricole de COUTANCES – Rénovation de l'internat	Travaux	Lot 11 – chauffage – traitement d'air – 289.04	FOUCHARD Avenant n° 3	902	+ 860.70 (+ 4.92 %)
Complément d'équipements pour les sanitaires handicapés suite au passage de la commission de sécurité du 31 août 2005							
ICADE-G3A	14	Lycée agricole de COUTANCES – Rénovation de l'internat	Travaux	Lot 12 – électricité – 290.04	VOIMENT Avenant n° 1	902	+ 900.00 (+ 0.43 %)
Asservissement des portes de la galerie de liaison							
ICADE-G3A	14	Lycée agricole de COUTANCES – Rénovation de l'internat	Travaux	Lot 13 – aménagements extérieurs – 130.05	BOUTTE Avenant n° 1	902	+ 3 500.00 (+ 1.55 %)
Fourniture et transport de plantations pour aménager la cour intérieure							
ICADE-G3A	14	Lycée agricole de COUTANCES – Rénovation de l'internat	Travaux	Lot 13 – aménagements extérieurs – 130.05	BOUTTE Avenant n° 2	902	+ 3 296.00 (+ 3.01 %)
Plus-value pour mise en place d'enrobé rouge sur voirie en façade ouest et 2 ^{ème} intervention au droit de l'escalier de secours provisoire de l'infirmerie							
ICADE-G3A	14	Lycée Louis Liard à FALAISE – remplacement des menuiseries extérieures	Travaux	Lot 1 – menuiseries extérieures PVC – 262.05	MPO Avenant n° 1	902	+ 2 617.38 (+ 0.99 %)
Remplacement, fourniture et pose de 2 portes de garages des logements de fonction							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
Sans objet Patrimoine	14	Rénovation et de construction en vue de l'installation de l'IMEC à l'Abbaye d'Ardenne de Saint Germain la Blanche Herbe	Services	Marché de maîtrise d'oeuvre N°285-97	DECARIS Avenant n° 5	903	+ 30 400 (+ 18.46 %)
L'avenant a pour objet de prendre en compte dans le contrat de maîtrise d'œuvre les prestations supplémentaires liées aux modifications du programme de travaux demandées par le Maître d'Ouvrage et les utilisateurs postérieurement à la signature de l'avenant n°4. Ces modifications concernent le parement des bibliothèques dans l'Eglise Abbatiale et la suppression du bar dans le Pressoir. La Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable mais réservé à la passation lors de sa réunion du 14 décembre 2005.							
Sans objet DSI	14	Services de télécommunication	Services	Lot 1 – Abonnements téléphoniques, trafic téléphonique entrant et acheminement des communications sortantes non accessibles en présélection du transporteur Marché N° 507.02	France TELECOM Avenant 4	930	0
				Lot 2 – Acheminement des communications sortantes accessibles en présélection du transporteur Marché N° 508.02	France TELECOM Avenant 2	930	0
Ces deux avenants ont pour objet de prolonger, jusqu'au 15 février 2006, la durée des marchés à bons de commande qui devaient se terminer au 31 décembre 2005. Les maximum des marchés n'étant pas atteints, ces avenants n'auront pas d'incidence financière sur les montants minimum et maximum des marchés. L'appel d'offres ouvert européen lancé le 15 septembre 2005 en vue d'attribuer de nouveaux marchés a été déclaré infructueux pour les lots concernant : - les prestations d'acheminement des communications « départ » vers les services à valeur ajoutée (type Télétel, Audiotel, numéros Intelligents, numéros à ligne partagée et autres) non éligible à la présélection du transporteur, - les prestations d'abonnement de lignes numériques ou analogiques, liaisons point à point, services associés aux contrats d'abonnements et prise en compte des débordements , et ce, pour absence d'offre recevable. Une nouvelle consultation est en cours mais ne peut aboutir avant la Commission Permanente de février 2006.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
Sans objet DSI	14	Services de télécommunication	Services	Lot 4 – Services de téléphonie pour les élus Marché N° 510.02	Société Française de Radiotéléphone – SFR Avenant 6	930	0
Cet avenant a pour objet de prolonger, jusqu'au 31 mars 2006, la durée du marché à bons de commande qui devait se terminer au 31 décembre 2005. Le maximum du marché n'étant pas atteint, cet avenant n'aura pas d'incidence financière sur les montants minimum et maximum du marché. Une nouvelle consultation sera engagée dès lors que le recensement des besoins auprès des élus sera achevé.							

II - Autorisation de lancement de consultation

Mandataire	Département	Nature prestation	Objet du marché
ICADE G3A	14	Services Travaux	Travaux de renforcement de la charpente des ateliers au lycée Jules Dumont d'URVILLE de Caen

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-947

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2005 de la Région, une subvention de 709 694 € à l'Etablissement Public des Haras Nationaux pour la réalisation du Centre d'Accueil et d'Interprétation du Patrimoine (CAIP) du Haras du Pin, en complément de celle de 355 000 € accordée par délibération n° 05-29 du 11 février 2005, portant ainsi à 1 064 694 € le montant global de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-948

sur le développement économique : aides aux entreprises

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur:

* l'AP de 12 000 000 € votée en 2006 pour le soutien à l'investissement matériel des entreprises, les dossiers suivants :

- 66 000 € pour le soutien à la création d'entreprise,
- 300 000 € pour le soutien à l'investissement matériel industriel,

* l'AE de 3 000 000 € votée en 2006 pour le soutien à l'investissement immatériel des entreprises, les dossiers suivants :

- 28 050 € pour le soutien au conseil,
- 19 250 € pour le soutien au recrutement,
- 91 042 € pour le soutien à l'export ;

- d'attribuer les aides suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 66 000 € en subvention pour 4 bénéficiaires, au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise (PRCE), conformément à l'annexe 1,
- 300 000 € en avance remboursable, pour 1 bénéficiaire, au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise (ARE), conformément à l'annexe 2,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 27 000 € en subventions, pour 1 bénéficiaire, au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 3,
- 1 050 € pour 1 bénéficiaire, au titre du programme GEODE, conformément à l'annexe 4,
- 19 250 € en subvention pour 1 bénéficiaire, au titre de l'Aide au Recrutement de Cadres IAA, conformément à l'annexe 5,
- 91 042 € en subvention, pour 11 bénéficiaires, au titre du FRAEX, y compris l'entreprise CIMA ALTITUDE, conformément à l'annexe 6,
- 73 780 € via la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, pour 9 bénéficiaires, au titre du Fonds de Modernisation de l'Artisanat (FMA), conformément à l'annexe 7,
- 4 548 € via la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, pour 1 bénéficiaire, au titre du Fonds Régional d'Aide au Conseil pour l'Artisanat (FRAC), conformément à l'annexe 8,

- 58 700 € via la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, pour 5 bénéficiaires, au titre du Fonds Régional d'Aide au Conseil pour l'Artisanat (FRAA), conformément à l'annexe 9 ;

- de prendre acte :

- des subventions attribuées au titre du Fonds de Modernisation de l'Artisanat, conformément à l'annexe 7,

- des subventions attribuées au titre du Fonds Régional d'Aide au Conseil pour les IAA, conformément à l'annexe 10,

- des annulations sur l'enveloppe régionale, des subventions FMA pour 8 entreprises et de leur réaffectation sur l'enveloppe Etat, conformément à l'annexe 11,

- des annulations sur l'enveloppe Etat, de subventions FRAC Artisanat pour 3 entreprises et d'une subvention FRAEX et de leur réaffectation sur l'enveloppe Région, conformément à l'annexe 12 ;

- de proroger jusqu'au 31 décembre 2005, le délai de réalisation du programme « OPEX », conformément à l'annexe 13 ;

- de mettre en place la garantie Sofaris/Région auprès de l'entreprise SAS entreprise PERRIN à Equeurdreville-Hainneville (Manche), selon des conditions répertoriées dans le tableau joint en annexe 14 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-950

sur le développement économique : soutien à l'investissement immatériel des entreprises - soutien au conseil et à la structuration de l'entreprise

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 000 000 € votée en 2006, un montant de 60 000 € pour le dossier « opération collective » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, une subvention de 60 000 €, au titre du Centre de Ressources Environnement Sécurité ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-951

sur le développement économique : aide régionale dans le cadre de la convention de redynamisation des sites et bassins d'emplois de Basse-Normandie affectés par la fermeture totale ou partielle des usines Moulinex

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- la mise en place de la garantie Sofaris/Région par la Société GERIS et la SOFIREM auprès de 5 entreprises, selon les conditions répertoriées dans le tableau de synthèse joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-952

sur la mer et le littoral : ports de commerce (marchandises et voyageurs)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 8 600 000 € votée en 2006, pour les Ports de Commerce, un montant de 1 471 572 € pour le dossier « Port de Caen » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, les subventions suivantes :

- 1 082 776 € pour le recalibrage du chenal d'accès et de la zone d'évitage de l'avant port,

- 388 796 € pour la réparation et le carénage des vantaux de l'écluse ouest ;

- de modifier la délibération n° 03-35 du 17 janvier 2003 comme suit :

- le fonds de concours de 1 192 000 € accordé à l'Etat pour l'amélioration et la sécurisation des accès nautiques de Caen-Ouistreham, est annulé ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-953

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - action en faveur de la flottille de pêche

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 200 000 € votée en 2006, pour les actions en faveur de la flottille de pêche, un dossier d'un montant de 24 900,22 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 24 900,22 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-954

**sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion, Qualité, Valorisation -
maîtrise et valorisation du secteur aval de la pêche et de l'aquaculture**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger aux dispositions des délibérations du Conseil Régional en date des 29 et 30 septembre 1975 et du 22 février 1982 concernant l'attribution de la subvention de 189 000 € au SIPAZACAM, pour l'implantation d'un dispositif de pompage et de rejet d'eau de mer dans la zone d'activité maritime d'Asnelles-Meuvaines et en conséquence de prolonger de deux ans le délai imparti pour commencer les travaux et d'autoriser le versement de la subvention au-delà du délai de quatre ans.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-955

sur la mer et le littoral : Promotion-Qualité-Valorisation - promotion et assistance technique qualité

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et assistance technique qualité, une subvention de 137 204 € à la Section Régionale de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord, pour son programme 2005 de promotion de l'huître et de la moule ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-957

sur la mer et le littoral : sécurité en mer (investissement)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 100 000 € votée en 2006, pour la sécurité des navires de pêche, un montant de 10 941,39 € pour le dossier « SMDSM » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 10 941,39 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-959

sur l'Europe : Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Europe » de 590 000 € votée en 2006, un montant de 92 231 € pour le dossier « Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au Syndicat Mixte Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey, une subvention de 92 231 € au titre de la participation régionale pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-960

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 860 000 € votée en 2006, pour la « Professionnalisation des acteurs du tourisme », un montant de 33 635,12 € dont :

- . 8 635,12 € pour le dossier « FACIT »,
- . 25 000 € pour le dossier « Réseaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 5 525,52 € à la SAS PREVITHAL pour la réalisation d'une étude du transfert de l'activité de thalassothérapie sur le site de Donville-les-Bains (Manche), dans le cadre du FACIT,

- 3 109,60 € à M. SZAFIRKO Philippe pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité d'un projet de création d'un camping sur la base de loisirs de Marchesieux (Manche),

- 25 000 € à l'Association Normandie Hôtels Accueil « Escap'Orne » pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie commerciale et de mise en réseau des professionnels acteurs du tourisme ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de la SAS PREVITHAL, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 9 novembre 2005, date de l'accusé de réception autorisant le commencement de l'étude ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-961

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 540 000 € votée en 2006, pour la « qualité dans le tourisme », un montant de 61 935 € dont :

- 45 735 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,
- 16 200 € pour le dossier « Projets Interrégionaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

- 16 200 € à l'Association « Savoir-Faire et Découverte » pour la réalisation de son programme d'actions 2006,

- 45 735 € à l'Association « les Chemins du Mont-Saint-Michel » pour la réalisation de son programme d'actions 2006 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association « Savoir-Faire et Découverte », afin de prendre en compte les dépenses à compter du 12 octobre 2005, date de l'accusé réception ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-962

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois-Tremplins »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. LE RACHINEL),

- d'affecter sur l'AE de 5 850 000 € votée en 2005 pour le dispositif « Emplois-Tremplins », un dossier d'un montant de 501 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de 501 000 € pour l'aide à la rémunération, conformément à l'annexe 1 ;

- d'approuver la convention type relative au volet « professionnalisation » du dispositif « Emplois-Tremplins » jointe en annexe 2 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- délibération n° 05-405 du 17 juin 2005

- . la subvention de 48 000 € accordée à l'Association « Dives Football » est ramenée à 33 000 €, le salarié recruté ne pouvant être reconnu « public prioritaire »,

- délibération n° 05-550 du 11 juillet 2005

- . la subvention de 33 000 € accordée à l'Association « Savoir Faire et Découverte » est portée à 48 000 €, le salarié recruté ayant pu être reconnu « public prioritaire »,

- délibération n° 05-624 du 16 septembre 2005

- . la subvention de 48 000 € accordée à l'Association « Boutiques de gestion Normandie Ouest » est ramenée à 33 000 €, le salarié recruté ne pouvant être reconnu « public prioritaire »,

- . les subventions de 33 000 € accordées à l'Association Roule au Vent » et « Unir la Ville » sont portées à 48 000 €, les salariés recrutés ayant pu être reconnus « public prioritaire »,

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-963

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « 1000 parcours pour l'emploi »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'individualiser en faveur du CNASEA au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi » un montant de 1 500 000 € pour le fonctionnement de ces formations, dont 16 500 € au titre des frais de gestion,
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », un montant global de 17 842,73 € conformément à l'annexe 1,
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-965

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : opérations de développement local

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « fonds régional de la formation professionnelle et de l'apprentissage » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 54 442,50 € pour le programme « Opérations de développement local » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

 - 54 442,50 € à l'IREO Saint Martin d'Argentan, conformément à l'annexe 1,

- d'approuver la prise en charge, sur la convention régionale AFPA, du financement de l'opération de l'entreprise BURNOUF à Cherbourg ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-966

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : aide au reclassement – formation des salariés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 7 400 000 € votée en 2006 pour le fonds régional de la formation professionnelle et de l'apprentissage, un dossier de 5 000 € pour le programme « Aide au reclassement et formation des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de l'aide au reclassement et à la formation des salariés, une aide complémentaire de 5 000 € à la Société EUROMOTEURS pour tenir compte des situations des personnes encore en formation ainsi que pour les salariés protégés dont le congé de conversion a été décalé dans le temps ;

- de prolonger par avenant, jusqu'au 31 juillet 2006, la convention JAAFS 2004-262 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-968

sur la modernisation des territoires : aménagement du parc d'activités de Guilberville

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier la délibération n° 05-622 en date du 16 septembre 2005 comme suit :

- le taux de l'investissement éligible de la subvention de 210 947 € accordée au Syndicat pour le Développement du Saint-Lois, pour l'aménagement du Parc d'Activités de Guilberville, initialement fixé à 10,22 %, est porté à 18,15 % ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-970

**sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - contrat « Cœur de Bourg »,
« Ville Régionale », « Pôle Intercommunal » - avenant - attribution de subventions**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 10 000 000 € votée en 2006, pour les actions de maillage du territoire, un montant de 138 964 € pour le dossier Contrat « Pôle Intercommunal » dont :

- 102 800 € pour la Communauté de communes de Saint-James,

- 36 164 € pour la Communauté de communes de Saint-Pois ;

- d'attribuer pour un montant de 138 964 € sur le chapitre 905 fonction 53 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation de l'opération.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

*** **

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Cdc de Saint James (50)	CPI : Restructuration de la maison de services publics dénommée « Maison de pays »	Coût total : 407 410 € Coût subventionnable : 369 957 €	102 800 € 27.79%	FEDER : 101 852 € Département : 43 650 € Cdc : 159 108 €
Cme de Saint Pois (50)	CPI de la cdc du canton de Saint Pois : Création d'un centre commercial de proximité	120 160 €	36 164 € 30.1%	FISAC : 34 241 € Département : 22 838 € Cme : 26 917 €

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-971

sur les communications : routes régionales - Caen-Flers (études sur la section Condé-sur-Noireau - Flers)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes Régionales » de 400 000 € votée en 2006, un montant de 375 000 €, pour le dossier « Routes Régionales Orne » correspondant à la participation régionale au financement des études sur la RD 962 - section Flers - Condé-sur-Noireau ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Conseil Général de l'Orne, une subvention de 21 000 € au titre de la participation de la Basse-Normandie au titre des années 2001 à 2005, au financement des études en vue de l'aménagement à 2 x 2 voies de la RD 962 entre Condé-sur-Noireau et Flers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de l'Orne la convention d'attribution correspondante,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-972

sur les communications : transports ferroviaires - convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Dives-Cabourg - Etudes

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 7 093 000 € votée en 2006, un dossier « Etudes » d'un montant de 67 159,70 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 67 159,70 € à la SNCF, pour la réalisation des études concernant la modernisation de la gare de Dives-Cabourg ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-973

sur les communications : transports ferroviaires - convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare d'Avranches - Etudes

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 7 093 000 € votée en 2006, un dossier « Etudes » d'un montant de 81 243,44 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, pour la réalisation des études concernant la modernisation de la gare d'Avranches, les subventions suivantes :

- 74 253,28 € à la SNCF,

- 6 990,16 € à RFF ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subventions correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-974

sur les communications : transports ferroviaires - convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Valognes - Etudes

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 7 093 000 € votée en 2006, un dossier « Etudes » d'un montant de 83 115,16 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, pour la réalisation des études concernant la modernisation de la gare de Valognes, les subventions suivantes :

- 67 082,84 € à la SNCF,

- 16 032,32 € à RFF ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subventions correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-975

sur les communications : transports ferroviaires - acquisition de matériel

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, au titre de l'année 2006, les subventions suivantes :

- 5 000 000 € correspondant au septième versement pour l'acquisition des 14 X 75500 thermiques,

- 3 500 000 € correspondant au huitième versement pour l'acquisition des 14 X 75500 thermiques,

- 3 000 000 € correspondant au sixième versement pour l'acquisition des 9 Z 75500 électriques ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-976

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- * sur l'AP de 66 000 000 € votée en 2006 pour « l'adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et de la maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement », les dossiers suivants :

- ° au titre des nouvelles opérations du PPI 2005-2006 et de son avenant 2006

- 60 000 € pour permettre l'actualisation des marchés en cours pour les travaux dans les lycées de Basse-Normandie,
 - 240 000 € ; pour la mise en conformité des postes de distribution et de transformation électriques des lycées de Basse-Normandie,
 - 160 000 € pour des travaux de renforcement de la charpente des ateliers au lycée « J. Dumont d'Urville » à Caen ;

- d'attribuer :

® sur le chapitre 932 du budget de la Région

- * au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 1 subvention conformément à l'annexe IV,

- * au titre du Fonds Social Régional :

- 9 subventions conformément à l'annexe V ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * au titre des équipements, pour le lycée « Les Andaines » à la Ferté-Macé

- délibération n° 02-381 du 21 juin 2002

- la subvention de 16 000 € accordée pour le remplacement de blocs de sécurité, n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 8 719,86 € sera affecté à l'approvisionnement des chapitres B (Viabilisation) et C (Entretien),

- délibération n° 04-386 du 17 juin 2004

- la subvention de 5 530 € attribuée pour l'acquisition d'un équipement EXAO en SVT, n'ayant pas été utilisée, celle-ci sera affectée à l'acquisition de 12 microscopes monoculaires,

- délibération n° 04-553 du 20 septembre 2004

- la subvention de 20 360 € attribuée pour l'acquisition d'une mortaiseuse n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 4 612,34 €, sera affecté à la réparation de deux autres mortaiseuses à bédane et au début de la mise en sécurité électrique de deux toupies et d'une scie radiale,

* au titre de la gestion du patrimoine

- délibération n° 05-532 du 11 juillet 2005

la référence cadastrale d'une des parcelles concernées par la cession gratuite par la ville de Mortagne-au-Perche au Conseil Régional, dans le cadre de la construction d'un internat à destination du lycée « Jean Monnet » à Mortagne-au-Perche, est n° AE 235 et non n° AE 275 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- le nouvel acte de cession en la forme administrative pour l'opération précitée, conformément au projet joint en annexe, les frais inhérents étant à la charge du Conseil Régional,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-977

sur le forfait d'externat dans les établissements privés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 932 du budget de la Région, au titre des dépenses de fonctionnement diverses, 53 subventions d'un montant total de 4 228 000 € correspondant au versement du forfait d'externat aux établissements privés, les dotations étant reprises dans le tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-979

sur l'enseignement supérieur : formations sanitaires et sociales

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, au titre du financement 2006 des écoles de formations paramédicales et de sages-femmes relevant de centres hospitaliers, pour un montant global de 846 166 €, une subvention mensuelle aux centres hospitaliers gestionnaires des écoles de formations sanitaires, conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- de modifier l'annexe de la délibération n° 05-868 du 21 novembre 2005 relative à la liste des boursiers en formations para-médicales conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-980

sur l'enseignement supérieur : investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 902 du Budget de la Région, au titre de la participation régionale au financement de la construction de la bibliothèque universitaire et des locaux d'enseignement de l'IUFM sur le site universitaire d'Alençon-Damigny, 754 650 € au Conseil Général de l'Orne, pour l'année 2005, dans le cadre du Contrat de Plan en cours ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-981

sur la recherche : orientation, soutien et expertise des Pôles, Réseaux et équipes de recherche

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds Régional de recherche et d'innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, les montants suivants :

- 63 113,89 € pour le dossier « Matériaux Polymères Plasturgie »,

- 9 912 € pour le dossier « PUNCH'ORGA »,

- 38 028 € pour le dossier « Accompagnement des jeunes équipes avec les organismes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * Réseau Matériaux Polymères Plasturgie

- 30 794,70 € à l'ENSICAEN, pour le Laboratoire de Cristallographie des matériaux, pour la deuxième année de l'étude intitulée « Relations propriétés mécaniques/microstructure dans un composite unidirectionnel à fibres de lin »,

- 32 319,19 € à l'Université de Caen, pour le Laboratoire de Biochimie du Tissu Conjonctif, pour la première année de l'étude intitulée « Préparation et étude du comportement biologique de membranes synthétiques fonctionnalisées à des fins de culture cellulaire »,

- * Réseau PUNCH'ORGA

- 9 912 € à l'ENSICAEN, pour le Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique (LCMT), pour l'animation du réseau Punch'Orga en Basse-Normandie,

- * Accompagnement des jeunes équipes avec les organismes

- 38 028 € à l'Université de Caen, pour l'équipe INSERM - Avenir « Activateur tissulaire du plasminogène et fonctionnement cérébral », pour une allocation post doctorale en laboratoire de 12 mois, pour la réalisation d'un projet de recherche dans le cadre du programme européen DIMI (Diagnosis In Molecular Imaging) ;

- d'accorder aux bénéficiaires :

- un délai d'un mois à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit,

- d'un an, à compter de la signature de la convention, pour réaliser les dépenses ;

- de prendre en compte les dépenses à partir du 1^{er} octobre 2005 pour le projet intitulé « Préparation et étude du comportement biologique de membranes synthétiques fonctionnalisées à des fins de culture cellulaire »,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-982

sur la recherche et l'innovation : transfert de technologie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 9 727 593 € votée en 2006, pour le fonds régional de recherche d'innovation, un dossier « potentiel humain » d'un montant de 38 028 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une aide de 38 028 €, au titre de la procédure des Allocations Post-Doctorales en Laboratoire ayant une activité de recherche appliquée ou finalisée, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-983

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 3 440 000 € votée en 2006 pour le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, un dossier d'un montant de 477 890 € pour le programme « accompagnement des structures et développement de l'ingénierie pédagogique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre des « outils PRDFP »

- 67 646 € à l'ERREFOM/OREFOM dans le cadre de sa mission d'analyse de l'adéquation emploi-formation en Basse-Normandie,

- * au titre des contrats d'objectifs et de partenariat – structures d'accueil, d'information et d'orientation

- 217 210 € à l'ERREFOM/CIFOP dans le cadre de sa mission d'information sur la formation professionnelle et son environnement et centre de ressources documentaires,

- 72 016 € à l'ERREFOM/PRISME pour la plate-forme régionale d'information et d'orientation sur les métiers et les formations,

- * au titre de l'accompagnement des structures de formation et le développement de l'ingénierie pédagogique

- 89 347 € à l'ERREFOM/ADEFOP pour le suivi et le développement de la qualité et la professionnalisation des acteurs,

- 23 535 € à l'ERREFOM pour sa mission de secrétariat permanent du Comité de Coordination Régional Emploi Formation Professionnelle,

- 365 008 € au Centre des Technologies Nouvelles dont 335 088 € pour le programme POSYTIF 2006 et 29 920 € pour solde du programme 2005 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la charte Qualité Emploi Formation avec l'Etat, l'ANFA et la Commission Régionale de Formation de Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-984

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Structures d’Accueil et d’Information

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des structures d'accueil, d'information et d'orientation, pour un montant global de 38 290 € les subventions suivantes :

- 26 290 € à l'Etudiant, au titre du partenariat privilégié avec la Région dans le cadre du Salon de l'Etudiant et des Métiers,

- 12 000 € à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie pour l'organisation du Salon de l'Etudiant et des Métiers qui se tiendra les 20 et 21 janvier 2006 à Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-985

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'individualiser en faveur du CNASEA, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi » les montants suivants :

- 6 500 000 € pour le programme « formations préparatoires », dont 71 500 € au titre des frais de gestion,
- 11 000 000 € pour le programme « chèque formation », dont 121 000 € au titre des frais de gestion,
- 900 000 € pour le programme « lutte contre l'illettrisme », dont 9 900 € au titre des frais de gestion,
- 13 000 000 € pour la rémunération des stagiaires, dont 401 977 € au titre des frais de gestion ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi, les subventions suivantes :

- * au titre des formations préparatoires

- 6 037 577,57 €, conformément à l'annexe 1,

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 5 310 467,38 €, conformément à l'annexe 2,

- * au titre de la lutte contre l'illettrisme :

- 888 043,50 € conformément à l'annexe 3 ;

- délibération n° 05-763 en date du 14 octobre 2005

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-986

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 9 170 000 € votée en 2006, pour la formation professionnelle continue, les dossiers suivants :

- 3 528 € pour le programme « Financements individuels »,
- 376 560 € pour le programme « Bilan de compétences »,
- 171 852 € pour le programme « Validation des Acquis de l'Expérience »
- 5 299,20 € pour le programme « Ingénieurs Cadres »,
- 9 000 € pour le programme « Culture, tourisme et autres secteurs »,
- 245 705,71 € pour le programme « Métiers de la mer et des cultures marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de la formation tout au long de la vie, pour un montant global de 948 464,03 €, les subventions suivantes :

- * au titre des financements individuels :

- 3 528 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre des bilans de compétences :

- 376 560 € conformément à l'annexe 2,

- * au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

- 171 852 € conformément à l'annexe 3,

- * au titre du programme « Sport et animation socio-culturelle » :

- 136 519,12 € conformément à l'annexe 4,

- * au titre du programme « Ingénieurs Cadres » :

- 5 299,20 € conformément à l'annexe 5,

- * au titre du programme « Culture, tourisme et autres secteurs » :

- 9 000 € au CEFEDM pour la mise en place d'actions de formation continue d'enseignants de danse en 2006 ;

- * au titre du programme « Métiers de la mer et cultures marines » au Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg :

- 7 194,60 € pour la participation de la Région à la formation module 1 et 3 adapté, cette opération est éligible au Fonds Social Européen, au titre de l'objectif 2, mesure 1-3 « Développer les compétences par la formation » à hauteur de 40%,

- 5 360,00 € pour la participation de la Région à la formation « Certificat restreint d'opérateur SMDSM », cette opération est éligible au Fonds Social Européen, au titre de l'objectif 2, mesure 1-3 « Développer les compétences par la formation » à hauteur de 40%,

- 4 800,00 € pour la participation de la Région à la formation « Certificat général d'opérateur », cette opération est éligible au Fonds Social Européen, au titre de l'objectif 2, mesure 1-3 « Développer les compétences par la formation » à hauteur de 40%,

- 7 128,00 € pour la participation de la Région à la formation « Certificat d'aptitude à la conduite des moteurs des navires conchylicoles », cette opération est éligible au fonds Social Européen, au titre de l'objectif 2, mesure 1-3 « Développer les compétences par la formation » à hauteur de 40%,

- 221 223,11 € conformément à l'annexe 6 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 7 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-987

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : mobilité internationale

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 940 000 € votée en 2006 pour la mobilité internationale, un dossier d'un montant de 203 528 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la mobilité internationale, un montant global de subventions de 203 528 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-988

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP de 6 200 000 € votée en 2006 pour l'aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA, un dossier d'un montant global de 3 600 € pour la formation continue ;
- d'attribuer, au titre de la formation continue, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 3 600 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-990

sur l'action culturelle : soutien en faveur des expositions

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant global de subventions de 7 800 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE / EXPOSITIONS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association « Regards en friche »	Exposition itinérante de photographies d'Emmanuel DUPAQUIER « Lumière en Cotentin » Dates : 2006-2007. Localisation : Carentan, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Vaast-La Hougue, Trouville (2006). Paris, La Haye du Puits, Trouville, Isigny-sur-Mer, Cherbourg, Carentan (2007).	10 500 €	2 000 €	2 000 €	2 000 € Calvados	/	1 000 € Parc régional naturel 3 500 € autofinancement
Association « L'Etre enchanté » (Cambremer)	Biennale « Parcours croisés » (4 ^{ème} édition). Des artistes contemporains exposent leurs œuvres le long de parcours pédestres autour de Cambremer. Propose une approche de l'art contemporain en lien avec le paysage.	25 378 €	5 800 €	8 500 €	3 000 € Calvados 2 998 € Calvados (subvention 2005 provisionnée pour 2006)	1 500 € communes	3 580 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-991

sur l'action culturelle : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. LE RACHINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 22 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE : FICR (Fonctionnement)

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Artefact Prod (Caen)	5 ^{ème} festival de bande dessinée : « Des planches et des vaches ». Festival destiné au grand public local et régional. Localisation : Hérouville-Saint-Clair, à la Fonderie. Dates : 31 mars, 1 ^{er} avril, 2 avril 2006. Chaque année un auteur est mis en avant en réalisant l’affiche du festival. Il s’agit de Didier CROMWELL, prix 2005 du festival. Avant le festival : exposition à la bibliothèque d’Hérouville-Saint-Clair (mars), résidences d’artistes, concours radio avec France Bleu Normandie, ateliers de dessin et d’écriture. Pendant le festival : rencontres avec les auteurs, performances graphiques d’un ou plusieurs auteurs en public, exposition CROMWELL, exposition des planches d’un autre auteur invité. Presse et édition : quotidien du festival, affiche, ex-libris de CROMWELL tiré à 150 exemplaires, numéroté et signé.	41 000 €	6 000 €	5 000 € (DRAC)	8 000 € (Calvados)	8 000 € (Hérouville) 450 € (Caen la mer)	2 000 € (CRL) 1 500 € (Schéma) 300 € (Stands libraires) 500 € (Editeurs) 5 450 € (Autres partenaires privés) 3 800 € (Autofinancement)
Association «Les Visiteurs du noir » (Granville)	11 ^{ème} festival des Visiteurs du Noir : « Brouillées les cartes ». Localisation : Centre Régional de nautisme de Granville Dates : 27-29 janvier 2006. Festival autour du roman noir. En amont : séance mensuelle de slam au bar « La Citrouille », concours photo... Pendant le festival : auteurs, éditeurs invités : Y. KHADRA, G. MORDILLAT, M. TABACHNIK..., balades littéraires en partenariat avec la médiathèque, lecteurs, jeu d’écriture, théâtre, slam, projections de films avec débats, concerts.	27 350 €	4 000 €	5 000 € (DRAC)	4 000 € (CG50)	6 000 € (Granville)	8 350 € (autofinancement)
Association « Les Arts improvisés » (Saint-Aubin-Bonneval)	Résidence d’artistes. L’association propose depuis plus de 10 ans des rencontres entre artistes de différentes disciplines (théâtre, musique, danse, vidéo, arts plastiques). Elle organise aussi le festival de l’eau. Elle travaille en partenariat avec les festivals « Africolor » (Seine-Saint-Denis), « Banlieues bleues », « Musiques métisses » (Angoulême), avec des scènes nationales (Le Centre National d’art dramatique de Montreuil, la Scène nationale d’Albi) et des salles de spectacles (La cité de la Musique à Paris).	59 250 €	12 000 €	18 000 € (DRAC)	18 000 € (CG61)	/	11 250 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-992

sur l'action culturelle : conventions

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter les conventions relatives au Centre Régional des Arts de la Marionnette (CREAM), au Centre Chorégraphique National de Caen/Basse-Normandie et au contrat d'objectifs et de moyens 2005-2008 de la Scène Nationale 61, jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer ces conventions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-993

sur l'action culturelle : soutien à la diffusion musicale

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 10 500 € réparti selon le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE DIFFUSION MUSICALE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Office départemental de la Culture de l'Orne	14 ^{ème} édition du festival « Les vibrations » à Flers. Dates : du 22 au 24 juin 2006. Programmation : « Mes souliers sont rouges », Thomas FERSEN, Karpatt, Angélique IONATOS, Thomas PITIOT, Albert MAGISTER, Nawak Orchestra.	112 794,51	8 000 €	7 620 € (DRAC)	28 000 € (ODC)	37 587,77 € (Flers)	2 286,74 € (Crédit Mutuel) 6 500 € (Fondation La Poste) 1 500 € (Espace culturel Leclerc) 7 000 € Sponsors 17 300 € (Entrées)
Office départemental de la Culture	Organisation du « Printemps de la Chanson » (remplace le festival des « Semaines de la chanson »). Localisation : Orne (communautés de communes du Pays Mèlois, de la Région de Gacé, du Pays de la Marche, du Haut perche, du Passais, du Domfrontais ; villes de Bellême, de la Ferté Macé, de Bagnoles-de-l'Orne, de L'Aigle ; Maison d'arrêt d'Alençon. Dates : du 3 mars au 1 ^{er} avril 2006. 17 concerts. « les Blérots de R.A.V.E.L », Khaban', Mathieu BOOGAERTS, Karim KACEL, Yves DUTEIL...	172 268,51	2 500 €	8 000 € (DRAC)	78 865,55 € (Orne)	1 417,25 € (CDC Haut Perche) 5 459,42 € (CDC Pays Mèlois) 2 932,27 € (CDC région de Gacé) 2 207,73 € (CDC Pays de la Marche) 526,50 € (CDC du Domfrontais) 1 061,85 € (CDC Du Passais) 1 998,19 € (Ville de Bellême) 4 634,32 € (Ville de La Ferté Macé) 5 145,29 € (Ville de L'Aigle) 2 704,51 € (Ville de Bagnoles-de-l'Orne)	1 385,30 € (Maison d'arrêt d'Alençon) 8 000 € (CNV) 3 000 € (SACEM) 17 000 € (sponsors) 25 930 € (autofinancement)

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-994

sur l'action culturelle : soutien aux musiques actuelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. LE RACHINEL),

- d’attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien aux musiques actuelles », une subvention de 50 000 € à l’Association pour le Développement Musical d’Hérouville, pour la poursuite des activités du Big Band Café ;
- d’autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-996

sur l'action culturelle : Patrimoine Image

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 731 225 € votée en 2006, au titre du Patrimoine, un montant de 7 785 € pour le dossier « Patrimoine Image » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 7 785 € au Centre Régional de l'Image et du Son (CERIS), pour la réalisation du réseau informatique dans le cadre de son installation à l'Abbaye d'Ardenne ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-997

sur la coopération décentralisée

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 200 000 € votée en 2006, au titre de la coopération décentralisée, un dossier d'un montant de 48 276 € ;

- d'attribuer au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- * 48 276 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région :

- * 19 600 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région :

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-998

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. LE RACHINEL), M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote pour le dossier de la Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des Droits de l'Homme », un montant total de subventions de 15 900 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-999

sur la jeunesse et les sports : aides aux clubs sportifs régionaux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 1 175 000 € votée en 2006, pour l'aide aux clubs régionaux, un dossier d'un montant de 396 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions correspondantes figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

SPORT	CLUB/LIGUE	PROJET	BUDGET	AIDE REGION
FOOTBALL	Ass.Sportive de Cherbourg Football	Saison 2005/2006	1 510 328	200 000
BASKET	USO Mondeville Basket-ball	Saison 2005/2006	1 264 360	51 000
HOCKEY SUR GLACE	Hockey Club de Caen	Saison 2005/2006	575 000	45 000
TENNIS DE TABLE	La Bayard Argentan	Saison 2005/2006	384 900	100 000

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1000

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 25 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Sport	DEMANDEUR	OPERATION	COUT	REGION
RUGBY	Rugby Club d'Alençon	Match international des moins de 21 ans France-Italie	47 736	4 000
MULTISPORT	Régie Animation Sportive de Bagnoles de l'Orne	Evénementiel National et International 2006 et base d'entraînement de l'équipe de France féminine de Volley	129 470	10 000
ATHLETISME	Athlé Organisation Mondeville Hérouville	Meeting international à Mondeville et meeting national à Hérouville	107 660	11 000

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1001

sur la politique de la ville : contrat de ville de l'agglomération cherbourgeoise

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. LE RACHINEL),

- d'affecter sur l'AP de 1 600 000 € votée en 2006, pour la Politique de la Ville, un dossier d'un montant global de 206 575 € au titre du « Contrat de ville de l'Agglomération Cherbourgeoise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 6 575 € à la ville de La Glacerie, pour la requalification du centre socioculturel « Des Rouges Terres », représentant 12,5 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 52 420,40 €,

- 200 000 € à la ville d'Equeurdreville-Hainneville, pour la création d'un centre social « Quartier de la Bonde-Brécourt-Lecanu », représentant 13 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 1 490 335 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1002

sur la rénovation urbaine : Ville d'Ifs - requalification de l'entrée de ville et aménagement d'un parc urbain entre les quartiers de l'Europe et du Canada

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. LE RACHINEL),

- d'affecter sur l'AP de 2 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 1 086 000 € pour le programme « rénovation urbaine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 868 820 € à la Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer pour la requalification de l'entrée de ville à Ifs (dont 477 000 € pour la phase 1 et 391 820 € pour la phase 2), représentant un taux d'intervention de 21 % d'un coût total HT estimé à 4 150 000 €,

- 217 180 € à la Ville d'Ifs pour l'aménagement d'un parc urbain entre les quartiers de l'Europe et du Canada, représentant un taux d'intervention de 20,8 % d'un coût total HT estimé à 1 045 400 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 05-1003

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 823 000 € votée en 2006, pour la politique régionale en faveur du logement, un montant de 4 451 € pour le dossier « travaux de réhabilitation des logements »,
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H., une subvention de 4 451 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Réhabilitation de l'habitat privé

Nom et adresse du bénéficiaire	OPAH (localisation des logements)	Nombre de logements	Nombre de logements vacants depuis plus de 12 mois	Montant Dépenses subventionnables	Aide de la Région sollicitée
Monsieur et Madame Claude DUPIN La Guiberdière 61330 CEAUCE	Communauté de Communes du Domfrontais	1	1	47 620 € (plafonné à 44 510 €)	4 451 € (10 %)

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1005

sur les investissements sanitaires et sociaux : hôpital 2007

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 04-411 du 17 juin 2004 comme suit :

- la subvention (10 %) et l'avance remboursable (20 %) accordées au Centre Hospitalier de l'Aigle, pour l'acquisition et l'installation d'un scanner, sont recalculées respectivement à 63 860,71 € et 127 721,42 €, le coût effectif de réalisation de l'opération étant de 638 607,12 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1006

sur la santé et le handicap : actions en faveur des personnes handicapées

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 210 000 € votée en 2006, pour l'action en faveur des personnes handicapées, un dossier d'un montant de 136 143,93 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région :

- 125 000 € au Site à la Vie Autonome du Calvados et l'autoriser à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur cette dotation,

- 11 143,93 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe II et III ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique,

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1007

sur l'environnement : énergie, air et déchets

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 2 000 000 € votée en 2006, pour l'Energie, l'Air et les Déchets, un montant de 11 507 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- d'attribuer, les subventions suivantes :

au titre du dossier « Energies Renouvelables »

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

Bois-énergie

- 3 484 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme à ses membres mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

- 3 089 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 2, pour l'opération n° 10 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

Solaire thermique

- 4 934 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation de chauffe-eau solaires,

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 38 000 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie (ARBN) pour la coordination du plan bois-énergie 2006,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1008

sur l'environnement : patrimoine naturel - conservatoire du littoral

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre du patrimoine naturel, une subvention de 305 000 € au Syndicat Mixte « Littoral Normand », correspondant à la cotisation statutaire 2006 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1009

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - occupation de l'espace rural
et forêt - bois - soutien aux zones de déprise agricole - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CNASEA, les subventions suivantes :

- 25 961 € pour le complément régional de dotations jeunes agriculteurs, à 13 jeunes du Département de l'Orne s'installant en zone défavorisée ou périurbaine, au titre du 1^{er} semestre 2005, réparti conformément au tableau joint en annexe,

- 1 168,25 € pour les frais de gestion de la mesure ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1010

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - cidre et poiré - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 2 000 000 € votée en 2006, pour les démarches qualité et l'appui aux filières, un dossier d'un montant de 9 380 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 9 380 € à l'ARDEC, pour le concours de la Saint-Jean des Cidres, édition 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1011

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 1 100 000 € votée en 2006, pour les démarches qualité et l'appui aux filières, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 63 256 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 63 256 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- de modifier la délibération n°05-921 du 21 novembre 2005 comme suit :

- la subvention de 12 000 € est attribuée à l'EARL Brisard pour l'achat d'une presse à balles carrées et d'un groupeur et non d'un broyeur ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour permettre le versement de la subvention de 945 € accordée par délibération n° 05-366 du 23 mai 2005 à Mme Christiane GAMAURY, pour l'achat d'une herse étrille ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1012

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques - transformation locale, commercialisation de produits fermiers, marchés locaux et produits de qualité - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 2 700 000 € votée en 2006, pour l'aménagement rural, un montant de 18 986 € pour les dossiers « transformation locale, commercialisation de produits fermiers, marchés locaux et produits de qualité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 7 677 € à M. Rémy LEPELTIER à Dompierre (Orne), pour l'aménagement d'un hangar,

- 11 309 € à Mme Geneviève DENIS à Beaufour-Druval (Calvados), pour l'achat de matériel de transformation cidricole ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1013

sur l'agriculture : plan bâtiments

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 1 250 000 € votée en 2006, pour le plan bâtiments, un montant de 982 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du plan bâtiments, une subvention de 982 000 € à l'OFIVAL pour le programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention OFIVAL-REGION pour le PMBE joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

Teneur de l'avenant n°1 à la convention OFIVAL - REGION pour le PMBE

Article 1^{er} :

L'objet du présent avenant est d'allouer une enveloppe de crédits complémentaire **de 1 956 000 €** portant le montant total de la dotation à **3 156 000 €**, au bénéfice de l'OFIVAL, Office National Interprofessionnel des Viandes, de l'Elevage et de l'Aviculture, afin d'assurer le financement du Programme Régional de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, en complément du plan national.

Article 2 :

Les dispositions de l'article 3 de la convention ci-dessus référencée sont remplacées comme suit :

La participation financière 2005 de la collectivité est fixée à **1 582 000 €** en autorisations de programme.

Cette participation permet d'appeler, en 2005, une contrepartie communautaire (FEOGA Garantie) de **1 582 000 €** telle que notifiée par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Le montant des autorisations de programme pour l'année budgétaire 2005 s'élève ainsi à **3 156 000 €** (incluant la part FEOGA Garantie).

Article 3 :

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 4 :

Les autres articles de la convention ci-dessus référencée demeurent inchangés.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1014

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- le CNASEA, à verser 17 990,52 € pour les aides aux contrats de parrainage, conformément à l'annexe jointe, à partir du crédit certifié disponible par le payeur du CNASEA,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1015

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 550 000 € votée en 2006, pour l'installation, l'emploi agricole et les études, un montant de 7 000 € pour le dossier « actions exceptionnelles » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 7 000 € à l'Association « Pain contre la faim 14 », pour la réalisation de son projet de collecte et de valorisation du pain ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1016

sur le patrimoine : conventions et avenants

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IMEC, l'avenant à la convention d'occupation précaire de l'Abbaye d'Ardenne prolongeant ladite convention jusqu'au 30 juin 2006,

- avec chacune de 4 associations hébergées à la Maison des Quatrans (Musique en Normandie - ex Centre Polyphonique de Basse-Normandie, Fédération Régionale d'Action Culturelle, Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristiques, Union des Parcs et Jardins de Basse-Normandie), un avenant à la convention d'occupation à titre gratuit des locaux mis à disposition pour une année à compter la notification de l'avenant sachant que lesdites conventions pourront être résiliées, si besoin est, à tout moment avec un préavis de 3 mois,

- avec le Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique, portant sur les locaux aménagés en bureaux au Manoir des Gens d'Armes ; cet avenant d'une année prendra effet à compter de sa notification,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1017

sur le patrimoine : vente d'un bien immobilier

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de vendre la Commanderie de Courval située à Vassy (14), à M. Armel DUBOURG, au prix de 155 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1018

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la promotion de la Région, pour un montant total de 87 339,90 €, les subventions suivantes :

* à l'unanimité,

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Société de Production "24 images"	Réalisation d'un film sur la production cidricole en Basse-Normandie intitulé "Sur la route du cidre"	11 000,00 €
Prix Littéraire du Cotentin	Participation de la Région à la dotation du Prix Littéraire du Cotentin	800,00 €

* à la majorité des voix, 4 contre (Mme LOWY, MM. SOUBIEN, TOURET, LECOSTEY),

Comité d'Organisation de la Crèche Vivante de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Organisation de la 23 ^{ème} édition de la Crèche Vivante de Saint-Hilaire du-Harcouët	7 000,00 €
---	--	------------

* à l'unanimité,

Association Normandie Mémoire	Acquisition d'un fonds de photographies originales sur l'occupation et la libération de la Basse-Normandie pendant la Seconde Guerre Mondiale prises par des combattants alliés et ennemis	7 039,90 €
Association Normandie Mémoire	Faire face pour l'année 2006 à des dépenses de fonctionnement liées aux célébrations des différentes commémorations ayant trait au Débarquement, à la Mémoire des martyrs de l'occupation nazie et des victimes civiles en Basse-Normandie	60 000,00 €
Association "Pour une radio étudiante à Caen"	Diffusion sur la voie de la FM de "Radio Phénix"	1 500,00 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'Association « Prix Littéraire du Cotentin » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1019

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la promotion de la Région, pour un montant total de 27 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Service Régionale de l'Union Nationale du Sport Scolaire	Organisation du Championnat de France UNSS de Cross-Country les 21 et 22 janvier 2006 au château de Beauregard à Hérouville Saint-Clair	10 000,00 €
Association Sportive du Personnel Municipal de la Ville de Caen	Organisation du 3eme Critérium National de V.T.T des employés territoriaux le dimanche 7 mai 2006 à Aunay-Sur-Odon	1 000,00 €
Association O.H.S Tir à l'Arc	Organisation du Championnat de France de Nationale 1 par équipes de Tir à l'Arc du 16 au 18 juin 2006 à Tournayville	4 500,00 €
Challenger Ford de Cherbourg-Octeville	Organisation de la 13 ^{ème} édition du Challenger Ford de Cherbourg-Octeville du 27 février au 05 mars 2006	12 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1020

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la promotion de la Région, pour un montant total de 2 800 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association "Les Liens de l'Histoire"	Organisation, pour l'année 2006, de différentes activités relatives aux victimes civiles de Ouistreham et des militaires du 1 ^{er} Bataillon du 4 ^{ème} Commando Kieffer lors du débarquement du 6 juin 1944	300,00 €
Commune de Donville Les Bains	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €
Commune de Litteau	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €
Commune de Yvrandes	Restauration du drapeau des anciens combattants	500,00 €
Association des Anciens Combattants de Mézidon-Canon	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €
Commune de Subligny	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-1022

sur les mandats spéciaux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réunie le vendredi 16 décembre 2005, à 15 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, M. LE RACHINEL.

Est excusé :

M. DURON.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ce mandat ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REPRESENTATIONS DU MOIS DE NOVEMBRE 2005

Nom	Date	Objet	Lieu
M. BEAUVAIS	23 novembre 2005	Journée de réflexion sur le thème « <i>Les collectivités territoriales face aux nouveaux défis de l'enseignement supérieur et de la recherche</i> »	Paris
M. TOURET	du 29 novembre au 1 ^{er} décembre 2005	Réunion « Protocole accord et avenir du jumelage »	Florence (Toscane)